

**Colloque national « Enseigner l’Outre-mer, enseigner en Outre-mer »  
Paris, 17-18 mai 2011**

**Créole, société et enseignement : entre rejet et revendication ou reconnaissance**

Ghislaine Tassius-Marceline

Inspectrice d’académie-inspectrice pédagogique régionale d’Espagnol en charge de la langue vivante régionale Créole, académie de Guadeloupe

**Sous – titre :** Traversée paradoxale d’un demi-siècle

Les avatars du créole dans l’enseignement en Guadeloupe depuis 50 ans : de l’outil pour mieux apprendre le français à la discipline linguistique à part entière

**Problématique :** Comment concilier et harmoniser les objectifs présidant à la mise en place du créole dans les divers niveaux d’enseignement ? Doit-il demeurer un simple outil au service de l’apprentissage du français, ou encore être une discipline à part entière ? Quelle place donner à cet enseignement ?

**Plan**

1. Bref état des lieux
2. Quelques étapes et repères chronologiques
3. La situation dans le premier degré - Marges de progression et préconisations
4. La situation dans le second degré – Un espace de réussite?

ooooOOoooo

## 1. Bref état des lieux

Nombre d'élèves de créole

	2003-2004	2008-2009	2009-2010
Au primaire	1269	3363	4234
Au collège	1426	2144	1961
En lycée	157	644	686
Nombre de PE habilités	99	107	121

Nombre de candidats au baccalauréat

	2004	2005	2006	2007	2009	2011
Epreuves obligatoires	/	/	158	252	290	383
Total (obligatoires + facultatives)	132	283	642	690	735	1135

Ce sont donc là des chiffres montrant une **progression numérique constante de l'enseignement du créole.**

Les conséquences qui en découlent ne sont pas négligeables :

- les ressources humaines ne sont pas toujours suffisantes pour répondre à la demande ;
- les classes de créole sont surchargées en lycée particulièrement ;
- les corrections du baccalauréat sont lourdes (des copies d'académies hexagonales viennent s'ajouter ainsi que des interrogations orales à assurer en Ile de France) ;
- la production, avec les trois autres académies créolophones, depuis deux ans des programmes pour le primaire et le collège, en attente de publication, est prenante pour une équipe réduite ;
- la coordination des travaux du groupe interacadémique de production de documents ressources pour la classe de seconde pour l'IPR d'espagnol en charge de la LVR l'est tout autant. C'est d'ailleurs un véritable défi à la distance et au travail en équipe... et à la

langue créole elle-même ou plutôt aux quatre créoles existant effectivement, si l'on accepte le concept de polynomie.

## **2. Quelques repères chronologiques**

**Années 1960 : Gérard Lauriette** publie « L'enseignement du français à partir du créole » (1972) et « Du vocabulaire créole - français à la rédaction française par Gérard Lauriette, enseignant guadeloupéen créolophone » (texte non daté).

**Fin des années 70 en Guadeloupe :** c'est l'époque des grands débats où les considérations idéologiques et les préoccupations d'ordre pédagogique se trouvent confrontées à la nécessité accrue de scolariser davantage d'élèves et de les amener à un niveau de réussite scolaire plus élevé.

**Contexte général :** la réforme Haby et la création du collège unique en 1975 ont prolongé la scolarisation de nouveaux publics, d'où la nécessité pour les enseignants de se poser la question de l'efficacité de leur enseignement, et de relever le défi de s'adresser à tous.

**Fin des années 70, Dany Bébel-Gisler,** chercheur au CNRS, crée l'école des parents « Bwadoubout » à destination des familles créolophones.

**Hector Poulet et Sylviane Telchid, 1983 :** le Recteur de l'académie Antilles – Guyane (laquelle existait encore), Bertème Juminer, profite de l'opportunité qu'offre la loi Savary de 1982 pour officialiser l'expérimentation d'enseignement du créole dans les collèges de Capesterre Belle – Eau et du Lamentin.

Outre ces pionniers, défenseurs militants de l'introduction de la langue créole dans le cursus scolaire, un **certain nombre d'intellectuels** se passionne par la suite pour le sujet. Citons entre autres les expériences et les études menées **Alain Dorville**, ou encore celles de **Paulette Durizot Jno-Baptiste**.

**1999 : la Mission académique Maîtrise des langages** est installée. Elle a 4 axes de travail :

- améliorer l'expression orale et écrite des élèves en français, en contexte bilingue et multilingue ;
- prendre en compte et valoriser la langue et la culture maternelles de l'élève ;
- réduire les difficultés dans l'apprentissage de la lecture – écriture ;
- lutter contre l'illettrisme.

**Le BO N° 33 de septembre 2001** reconnaît officiellement au créole le statut de langue régionale susceptible d'être enseignée dans les écoles pour le créole (la loi Deixonne de 1951 n'en reconnaissait que quatre : basque, breton, catalan et occitan).

**Un changement sensible de la représentation** que la société avait du créole est noté chez les parents, les enseignants, et au sein même de l'institution. Ainsi, les trois projets successifs de l'académie n'hésitent pas à l'afficher clairement : dans celui de 2005 – 2008, la priorité 1 est «Faire apprendre- Prendre en compte le patrimoine, la langue et la culture des élèves ».

La dictée créole, créée en 1999, a un succès indéniable.

Les recherches des créolistes, à l'UAG ou dans d'autres universités (Réunion, Provence, par exemple), se développent régulièrement.

### **3. Le créole a droit de cité dans les écoles depuis 2001**

Dans la situation antérieure, l'apprentissage du français par le créole s'était mis en place dans les années 80 – 90 à titre expérimental, dans certaines écoles ou dans certains collèges, grâce à quelques maîtres engagés.

Vint ensuite la création du CRPE spécifique (option créole) en 2002 après le CAPES créole (2001).

Les **résultats aux évaluations nationales en sixième** en français restent décevants : entre 10 à 15 points d'écart en dessous de la moyenne nationale, quant cette évaluation nationale existait.

**Et la publication de l'enquête de l'INSEE** (Enquête Information et Vie quotidienne 2008 – 2009) inquiète l'opinion publique : 25% de Guadeloupéens seraient en situation d'illettrisme, et ce serait le cas pour 15% des jeunes ayant entre 16 et 24 ans.

**Des explications sont avancées**, se caractérisant par des prises de position antagoniques et contradictoires, les uns s'en prenant à l'alphabétisation en français d'enfants créolophones, et les autres tout au contraire à l'introduction et la pratique du créole à l'école primaire pour d'autres.

Un certain nombre d'éléments semblent pouvoir apporter des **éclaircissements partiels** :

- le créole n'a pas été vraiment enseigné au primaire, pour s'être retrouvé en concurrence avec la langue vivante étrangère, sur un horaire de 1H30 hebdomadaire à répartir entre les deux ;
- l'idée de faire de l'apprentissage du créole pour mieux faire apprendre le français a été abandonnée par certains ;
- se pose également la question quant aux parts respectives laissées en classe à l'apprentissage purement linguistique d'une part, et à la culture d'autre part, dans des activités transversales le plus souvent ;
- les lauréats du concours spécifique option créole ne sont pas toujours au bon endroit à cause du problème du jeu des barèmes lors des mutations, des fréquents changements d'affectation par les jeunes, etc.
- le phénomène de décréolisation (Jean Bernabé, membre du GEREC – F, dans la revue *Langues et cités*, n° 5 d'octobre 2005 sur Les créoles à base française, par exemple) ne doit pas être négligé. Marie – Christine Hazaël – Massieux, dans cette même revue, parle de la menace qui pèse sur les créoles des DOM « en raison d'un environnement francophone prégnant (radio, télévision, et surtout école) ».

## Préconisations

- Du point de vue administratif : la création de **postes spécifiques** permettrait de mieux « utiliser » les personnels compétents (issus du concours spécifique – option créole) grâce à la carte des implantations de la LVR dans l’académie. La création de davantage de postes de conseillers pédagogiques en créole (2 pour le moment, alors qu’il y en avait 3 en 2000) ou de personnes – ressources pourrait également être une réponse.
- Bien **identifier les publics d’élèves** destinataires, et dissocier les deux types d’enseignement et leurs objectifs permettrait une pédagogie adoptée, soit qu’il s’agisse d’une utilisation du créole comme tremplin vers une meilleure maîtrise du français, **ou** qu’il s’agisse encore d’un enseignement de la langue et de la culture régionales se référant aux textes officiels pour ce qui est des niveaux de classe et des programmes.
- **La formation tant scientifique que pédagogique** des enseignants permettrait d’accueillir les élèves pour les premiers stades des apprentissages dans de meilleures conditions (par exemple avec une « pédagogie convergente » prenant appui sur les éléments communs au français et aux créoles pour introduire ensuite progressivement et en les soulignant les facteurs de différence, ainsi que le préconise Robert Chaudenson de l’Université de Provence). Paulette Durizot Jno – Baptiste propose également une méthodologie nouvelle s’appuyant sur la compatibilité et la complémentarité des deux langues. Il s’agit donc d’une démarche de vulgarisation des travaux savants, d’une recherche d’applications pédagogiques des théories à mettre en place.
- Une politique d’aide aux conseillers pédagogiques pour la **conception et la publication de davantage de productions**, de fiches, d’outils pédagogiques en s’appuyant sur le SCEREN – CRDP devrait permettre de poursuivre et d’étendre le travail commencé avec la Mission académique Maîtrise des langages.

#### 4. Le second degré : un espace de réussite ?

La situation est bien différente puisque le choix de l'élève prévaut. Cependant, certains dysfonctionnements sont relevés :

- La continuité entre le primaire et le collège n'est pas toujours assurée en sixième.
- Le créole est en compétition de fait avec d'autres options au collège (en cinquième, avec le latin principalement) et avec la LV2 à partir de la quatrième et dans les classes bilingues anglais – espagnol, nombreuses dans l'académie, dès la sixième.
- Au lycée, c'est également la compétition avec la LV2, et la possibilité de suivre un enseignement de créole au titre de l'option obligatoire est limitée dans les faits, l'offre se limitant au mieux aux classes du cycle terminal. La création des enseignements d'exploration en classe de seconde dans le cadre de la réforme du lycée pourrait permettre désormais de résoudre ce problème.
- Le nombre d'enseignants, titulaires ou non, est insuffisant. Les remplacements sont de plus en plus problématiques, malgré le succès régulier chaque année de guadeloupéens au concours du CAPES.
- Malgré ces difficultés en termes d'organisation matérielle et de disponibilité en ressources humaines, l'on a vu que le **créole est de plus en plus choisi par les élèves au baccalauréat**. Et l'on note que les moyennes de l'épreuve sont souvent nettement supérieures, de 3 à 4 points, à celles obtenues par les élèves pour les LVE, ce qui ne doit surprendre personne, au moins à l'oral : certains élèves ont en effet une pratique orale intensive de la langue qui les amène au delà du niveau B1 requis pour la LVR présentée à l'examen en tant que LV2. Ils ont pu en outre en classe en apprendre le système écrit et les règles, améliorant ainsi leurs compétences à l'écrit tout en enrichissant leur connaissance du patrimoine et de la culture guadeloupéenne.

## Conclusion

Il semble bien donc que c'est surtout sur le premier degré que doivent porter les efforts.

Il est important qu'une réponse claire soit apportée quant au **statut du créole à l'école et aux objectifs de cet enseignement** : utiliser le créole pour amener à mieux accepter le français, **ou** structurer un réel apprentissage du créole avec des retombées pour l'apprentissage du français (au même titre que les autres disciplines, toutes comptables de la maîtrise de la langue française, première compétence du S3C), **ou** encore enseignement bilingue du créole et en créole, et du français et en français. Pour certaines matières, mais lesquelles ?

Pour **quel public d'élèves** dans chaque cas ?

Cette meilleure adaptation des objectifs et des modalités d'enseignement du créole est d'ailleurs suggérée par la réorganisation de la dite Mission académique de la maîtrise des langages, dont ne dépend plus le créole, lequel s'est rapproché de la politique académique des LVE.

Cette évolution dépendra également de la place qui sera donnée ou que l'on reconnaîtra à la langue créole par rapport à la langue française dans la société.

Pérennisation de la **diglossie** dans les faits, avec des usages bien circonscrits du créole, même s'ils sont de plus en plus nombreux ? **Ou bilinguisme** officiel ainsi que le revendiquent certains ?

Doit être souligné cependant en tout état de cause **l'engagement concret des collectivités locales**, tout particulièrement le Conseil général (Convention de partenariat pour le développement de l'enseignement du créole signée au début des années 2000, Semaine du créole subventionnée depuis 10 ans ainsi que le concours d'écriture en créole, dotation de mallettes pédagogiques aux collèges, etc.). Une convention similaire est en voie d'être signée avec le Conseil régional.



C'est bien là la croisée des chemins pour l'enseignement du créole en Guadeloupe, voire dans les quatre académies créolophones, avec des choix politiques à faire.

Cependant une composante importante ne doit pas être négligée : victime de son succès et de sa popularité (musique, sportifs, cuisine, intellectuels de renom, actualité sociale ou atmosphérique) mais aussi et surtout de la situation créée par la présence **en France hexagonale** de plusieurs générations originaires des aires créolophones et ayant perdu la pratique de la langue, l'enseignement du créole est maintenant réclamé et s'y développe, avec un statut différent donc. Vraie langue étrangère pour beaucoup de ces nouveaux apprenants, loin de l'immersion qui permet même aux élèves non créolophones de vite progresser dans ce bain linguistique, il pose **de nouveaux problèmes de didactique** aux enseignants.

Telle est la **situation paradoxale de la langue vivante régionale-créole**, célébrée par les uns et décriée par d'autres, qui pourrait en arriver à être étudiée quasiment comme une langue vivante étrangère.